Procès-Verbal Mardi 9 juillet 2019 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le neuf juillet à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	GUERRA	Olivier	POUILLES	Emmanuel
AVERSENG	Pierre	HEBRARD	Gilbert	POUS	Thierry
BOUHMADI	Nawal	HOULIE	Jean-Pierre	ROS- NONO	Francette
BRESSOLLES	Gisèle	KLEIN	Laurence	ROUQUAYROL	Alain
CALASTRENG	Jacqueline	LAFON	Claude	SAFFON	Jean-Claude
CALMEIN	François	LANDET	Jean-Claude	STEIMER	John
CASSAN	Jean-Clément	MATHE	Jude	TISSANDIER	Thierry
CROUX	Christian	MARTY	Pierre	TOUJA	Michel
DABAN	Evelyne	MASSICOT	Robert	TOUZELET	Michèle
DATCHARRY	Didier	MENGAUD	Marc	VALETTE	Bernard
De PERIGNON	Patrick	MILLES	Rémi	VERCRUYSSE	Sandrine
DOU	Alain	MIQUEL	Laurent	ZANATTA	Rémy
DUFOUR	Roger	MONTEIL	Jean-Paul		
DUTECH	Michel	MOUYSSET	Maryse		
ESCRICH-FONS	Esther	PASSOT	Anne-Marie		·
FEDOU	Nicolas	PEIRO	Marielle		
FERLICOT	Laurent	PERA	Annie		
GAROFALO	Marie-Claire	PIC-NARDESE	Lina		
GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	PIQUEMAL-DOUMENG	Marie-Claude		
GRANVILLAIN	Patrick	PORTET	Christian		

Membres suppléants représentants un titulaire

BOMBAIL	Jean-Pierre	Représente Mme LAUTRE-CAHUZAC Rachel
FABRE-ESCARBOUTEL	Danièle	Représente M .CALMETTES Francis
SERRES	Yvette	Représente M.MILHES Marius

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ALBAGLIE-DAUBRESSE	Sybille	FIGNES	Jean-Claude	PALOSSE	Louis
BARJOU	Bernard	GLEYSES	Lison	POUNT-BISSET	Pierre
BRAS	Aimé	GRANOUILLAC	Gérard	VIENNE	Danielle
CALMETTES	Francis	IZARD	Pierre		
CANAL	Blandine	LAUTRE-CAHUZAC	Rachel		
CANCIAN	Jean-Louis	LELEU	Laurent		
CAZENEUVE	Serge	MARCHAND	Thierry		
DALENC	Gilbert	MAGRE	Denis		
DARNAUD	Guy	MERIC	Georges		
De LAPAGNOLE	Axel	MIGEON	Frédéric		
DOURMEC	Jacques	MILHES	Marius		
DURY	Nicole	MOUYON	Bruno		
FABRE-DURAND	Evelyne	ORIOL	Andrée		
FAVROT	Bernard	PAGES	Jean-François		

Pouvoirs

ALBAGLIE-DAUBRESE	Sybille	Procuration à M.CALMEIN François
BARJOU	Bernard	Procuration à M.HOULIE Jean-Pierre
CANAL	Blandine	Procuration à M.MATHE Jude
CANCIAN	Jean-Louis	Procuration à M.CROUX Christian
DARNAUD	Guy	Procuration à Mme CALASTRENG Jacqueline
DOUMERC	Jacques	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
FABRE-DURAND	Evelyne	Procuration à Mme TOUZELET Michèle
GLEYSES	Lison	Procuration à M.DUTECH Michel
IZARD	Pierre	Procuration à M.FEDOU Nicolas
LELEU	Laurent	Procuration à M. MENGAUD Marc
MARCHAND	Thierry	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
MERIC	Georges	Procuration à M. PORTET Christian
PAGES	Jean-François	Procuration à M. GUERRA Olivier
POUNT-BISSET	Pierre	Procuration à M. LANDET Jean-Claude

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration: 14

Secrétaire de Séance : Monsieur TISSANDIER Thierry

Suffrage exprimé: 69

Secrétaire de séance : Thierry TISSANDIER

Présentation des différents modes de collectes par Monsieur Jérôme CANDEIL et Monsieur Cédric DARIO responsable collecte

Intervention de Monsieur Christian PORTET

Cette étude a débuté il y a 1 an et a été effectuée par un bureau d'étude

La commission environnement s'est réunie à plusieurs reprises dans le cadre de la présentation rendue ce soir.

Une harmonisation des pratiques de collecte a été réclamée au début de la fusion. En effet le secteur Nord est géré par le SIPOM de Revel et les secteurs Sud (Nailloux) et centre (Villefranche) sont gérés techniquement et financièrement différemment.

Nous avons rencontré les élus du SIPOM de Revel afin d'échanger sur les modes de collectes du secteur nord.

Il y a eu une première harmonisation avec le passage de la REOM à la TEOM pour le secteur centre. Notre préoccupation à présent est le coût des ordures ménagères. Nous avons l'intention de diminuer le taux le plus possible pour les administrés et les contribuables pour les secteurs que nous avons en gestion.

La restitution du bureau d'étude sur l'optimisation de collecte, a fait l'objet d'échanges et discussions. Nous avons souhaité avec Monsieur HOULIE réunir la semaine dernière les élus de « Cap Lauragais » et « CoLAURSUD » ainsi que les membres du bureau communautaire et de la commission environnement, le 2 juillet dernier. A l'issue de la présentation, les élus se sont prononcés pour un scénario.

Pour le moment nous allons vous présenter l'étude et ensuite nous échangerons à ce sujet.

Intervention de Monsieur HOULIE

Je rappelle que la délibération proposée et une délibération de principe

Le scénario qui va être présenté, nécessite des investissements dans lesquels nous pouvons bénéficier d'aides par le biais de subventions. Pour être candidat à ces dernières, il faut déposer le dossier avant le 12 juillet. C'est la raison pour laquelle le Président à fait ce conseil communautaire spécifique ce soir.

1. Délibération de principe sur le choix des scénarii pour l'étude d'optimisation de collecte des déchets DL2019_108

Présentation de l'étude d'optimisation (cf. power point joint) par Messieurs Jérôme CANDEIL (responsable département environnement-déchets) et Monsieur Cédric DARIO (responsable du service de collecte)

Monsieur le Président rappelle l'étude d'optimisation des collectes réalisée par le bureau d'étude IDE et Novacom.

Cette étude a permis d'aboutir à la proposition de 3 scénarii permettant de répondre aux obligations règlementaires (LTECV du 17 aout 2015 ; Directive UE 2018/851 ; R437 de la CNAMTS) :

- Scénario 1 : privilégier les points de regroupement

Privilégie 1 bac 4 roues pour plusieurs foyers aux autres moyens de pré-collecte (bacs individuels, bornes aériennes...),

- Scénario 2 : mise en place d'une collecte robotisée avec Points d'Apports Volontaire (PAV)

Nouveau schéma de collecte basé sur des stations équipées de colonnes aériennes et collectées par un camion grue spécifique de grande capacité,

- Scénario 3 : privilégier le porte à porte

Privilégie 1 bac par foyer pour chaque flux collecté aux autres moyens de pré-collecte (bornes aériennes, bacs collectifs...)

- Scénario 4 : report du choix

Monsieur le Président informe le conseil communautaire, qu'une commission composée des :

- Membres de la commission environnement
- Membres du bureau communautaire
- Maires et/ou représentant les communes des ex « Cap Lauragais » et « CoLaurSud »

S'est tenue le mardi 2 juillet à 17h00 au foyer rural de Villefranche de Lauragais.

20 membres étaient présents à cette dernière.

Il informe le conseil communautaire que les membres présents se sont prononcés en majorité sur le scénario 2 : mise en place de collecte robotisée en PAV.

Monsieur le Président, précise que la mise en application du scénario, sera effective à compter de fin 2020, en fonction de la validation budgétaire.

Il rappelle que ce délai permettra, à la communauté de communes de préparer :

- La communication nécessaire,
- Un travail collaboratif avec les communes.

Intervention de Monsieur Jean Clément CASSAN

Les containers sont-ils stables face à un vent important?

Réponse de Monsieur Cédric DARIO

Les containers sont en acier, et ne peuvent pas être impactés par le vent

Intervention de Monsieur Jean Clément CASSAN

Les bio déchets ne seront pas collectés pour le moment ?

Réponse de Monsieur Cédric DARIO

L'ADEME et la région nous incite à aller vers le projet des bio déchets. Par ailleurs après consultation auprès de communes utilisatrices d'un PAV bio déchets et échange avec les centres de traitement des bio-déchets, ce type de collecte a très peu de retour d'expérience.

Sur notre territoire, il y a une collecte bio déchets auprès des gros producteurs du secteur sud. Le biodéchets a des contraintes, notamment celle liée à la qualité du bio déchet. En ce sens, la réflexion a été de préconiser d'abord, une étendu de la collecte des bio déchets aux professionnels sur l'ensemble du territoire, et une fois que nous aurons du recul, l'extension pour les administrés sera mise en place d'ici 2023.

Intervention de Monsieur Jean Clément CASSAN

Le fait qu'il n'y ait pas une valorisation optimum des Bio-déchets, ne risquons-nous pas d'être pénalisés par les subventions attribuées ?

Réponse de Monsieur Cédric DARIO

Nous avons jusqu'en 2023 pour la mise en place. A partir du moment où l'étude relative au bio déchets sera lancée, il y aura des périodes d'application à respecter.

Intervention de Monsieur Patrick de Pérignon

A-t-il été envisagé d'avoir des points de collecte différents sur le territoire ? ceux que vous avez présenté et d'autres enterrés où semi enterrés ?

Réponse de Monsieur Cédric DARIOT

Oui. Il a fallu travailler avec les élu (e)s par rapport au PLU des communes. Au-delà du PLU il y a aussi un travail relatif à l'accroissement de la population et des constructions à venir.

Dans le cas où une commune aurait des gros travaux de voirie, le système enterré, semi enterré pourra être appliqué. Techniquement cela ne pose aucun problème, nous avons toutes les possibilités. Cependant, le surcoût relatif à des implantations provisoires, serait à la charge de la commune

Intervention de Monsieur Patrick de Pérignon

L'objectif est de réduire les taux équivalents à ceux qui sont appliqués par le SIPOM pour le secteur nord. Un point de taux correspond à quel montant ? concernant les agents, qui n'auraient plus « d'utilité » dans le service suite à la mise en place du scénario 2, quel coût cela représente ? combien seront gardés ?

Réponse de Monsieur Jérôme CANDEIL

1/3 tiers de notre effectif est contractuel le restant est titulaire.

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Le service ne fonctionne pas qu'avec des titulaires et nécessite l'emploi de contractuel, notamment dans le cadre des remplacements en période de congés ou maladie. Si le scénario proposé est retenu, les contractuels seront accompagnés avant la fin de leur contrat. Pour les titulaires, des reclassements au sein de la communauté de communes seront étudiés et proposés.

Le scénario 2 nécessite 5 agents. Actuellement 15 agents sont consacrés au service de la collecte.

Intervention de Monsieur Patrick de Pérignon

Si le coût du service ordure ménagère baisse, mais que nous conservons les agents derrière, il y a un coût supplémentaire pour l'ensemble de la communauté.

Intervention de Monsieur Christian CROUX

Quel est le volume d'eau utilisé pour le lavage d'un PAV ?

Réponse de Monsieur Cédric DARIOT

Nous ne connaissons pas la quantité précise. Par contre le système de lavage est autonome ; aucune eau usée n'est versée sur la chaussée, toute l'eau reste dans le module de lavage pour plusieurs bornes et est ensuite vidée sur l'aire de lavage des services techniques.

Intervention de Monsieur Olivier GUERRA

Quel est le coût de l'entretien des nouveaux camions?

Réponse de Monsieur Jérôme CANDEIL

Les mécaniciens de l'intercommunalité, passeront les formations avec le constructeur pour l'entretien et la maintenance des camions.

Réponse de Monsieur Cédric DARIOT

Les camions actuels sont reconditionnés tous les 7 ans. Ce nouveau type de matériel ne nécessite pas de reconditionnement au-delà de 10 ans. En termes d'usure nous ne pensons pas avoir de surcoût par camion.

Intervention de Madame Gisèle BRESSOLES

Les administrés sont déjà mécontents des changements relatifs au passage de la REOM à la TEOM effectués sur le secteur centre. Concernant la commune de Lux les fermes sont à minium 1 km des points collecte. Comment le service va-t-il être rendu pour les fermes et habitations isolées ? eux même qui paient maintenant plus cher car ils ont des habitations a superficie plus importante. Ils n'auront pas le service. Pour moi, cela correspond à la suppression du service public. Je pense que ce n'est pas le rôle de l'intercommunalité d'agir ainsi. Le système présenté est intéressant mais il faudrait aussi étudier la possibilité d'un système de collecte parallèle

Concernant les agents, je suis aussi inquiète, car le reclassement, est-ce une volonté des agents ?

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Concernant le passage de la REOM à la TEOM sur le secteur de Villefranche de Lauragais, qui implique une augmentation par rapport à la redevance, c'est un fait. Sur l'ex Cap Lauragais, le nombre de personnes impactées par une augmentation suite au passage à la TEOM reste minime par rapport au nombre de foyer qui vont bénéficier d'une baisse suite au passage à la taxe. On ne parle que de ceux qui augmentent, mais on ne parle jamais de ceux qui baissent et qui sont plus nombreux.

Je suis d'accord cela ne suffit pas à satisfaire ceux pour qui cela va augmenter et de la disproportion entre ce qu'ils produisent réellement.

Le secteur sud, applique le système de groupement de collecte depuis 2002. Par expérience et retour par rapport à l'application des points de regroupements sur ce secteur, je n'ai jamais eu aucun retour négatif en tant qu'ancien président de « CoLaurSud ».

La mise en place des PAV nécessitera une étude et un travail approfondi, avec les mairies si le scénario 2 est retenu, pour déterminer le bon emplacement.

Je comprends cependant votre inquiétude par rapport aux administrés et à ce changement, mais ce n'est pas l'argument que je retiendrai moi pour le choix.

Sur les 15 agents aujourd'hui en service, 5 sont contractuels (contrats de 3 à 6 mois) ne sont jamais les mêmes. En ce sens les 5 personnels contractuels ne seront pas renouvelés. Les 10 agents titulaires, 5 seront intégrés à la collecte et les 5 restants auront un reclassement au sein de l'intercommunalité avec les formations afférentes.

Intervention de Madame Laurence KLEIN

au sein d'une collectivité qui compte 450 agents, le reclassement de 5 agents peut tout à fait se permettre. On ne peut que se satisfaire de pouvoir reclasser ces agents qui exercent actuellement un métier difficile

Intervention de Monsieur Nicolas FEDOU

Le scénario 2 est surement le meilleur des scénarios proposé. Je rejoins Madame BRESSOLES, une augmentation par le biais du passage de la REOM à la TEOM, la suppression de l'ouverture des lundis à la déchetterie de Villefranche de Lauragais, la suppression des caissettes jaunes sur le secteur de Villefranche de Lauragais d'ici la fin de l'année. Je pense que prendre une décision aussi importante aujourd'hui, qui va concerner les 10-15 ans à venir, est précoce. Ce serait encore un gros changement pour nos administrés. Dans 8 mois ½ il y a l'échéance des élections municipales, je comprends qu'il faille prendre une décision par rapport aux subventions qui pourraient être attribuées, mais elles seront aussi valables l'année prochaine, ou dans deux ans, s'il y a un impact sur l'environnement.

D'un point de vue personnel, je pense que le choix doit se faire avec les nouveaux conseillers communautaires qui seront élu(e)s l'année prochaine. C'est mon point de vue, et c'est la raison pour laquelle je ne voterai pour aucun des trois scénarios

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Monsieur FEDOU nous alerte, sur le fait que ce soit une décision importante. Comme le disait Madame BRESSOLES cela va encore être un changement supplémentaire et notamment par rapport aux montants appliqués suite à l'application de la taxe pour les administrés de l'ex Cap Lauragais, et je ne le nie absolument pas.

Par contre, l'échéance électorale est selon moi un faux problème, si nous nous engageons aujourd'hui pour le scénario 2, il y aura un appel à projet, cela a été présenté tout à l'heure, le délai d'acceptation et d'attribution des subventions sera long. Dans le meilleur des cas nous pourrons avoir un avis au début de l'année voir après les élections pour les attributions de subvention. Si les subventions ne sont pas attribuées cela remet en cause le projet. Qui, qui y siège l'actuel conseil communautaire ou le futur, les élu(e)s seront toujours a temps de se prononcer sur le projet. La commande prend 7 à 9 mois, cela signifierait une mise en place fin 2020 début 2021.

Le reporter, c'est reculer par rapport à des enjeux qui sont forts. L'environnement, des camions en moins en fonction, un impact sur la santé des ripeurs, un coût de fonctionnement nettement en dessous ce qui signifie que la TEOM va baisser. Pour moi ce sont des arguments forts, pour ne pas hésiter ce soir à se prononcer sur le scénario.

Réponse de Monsieur Laurent MIQUEL

Il y a quand même 52 000 € d'inscrit sur le budget 2019 pour la communication du scénario2. Ce qui signifie que si on utilise ces 52 000€ et qu'ensuite on revient en arrière, nous allons passer pour des farfelus

Intervention de Monsieur Laurent MIQUEL

Il a été reproché à moi et certains de mes confrères, en réunion mixte environnement-bureau la semaine dernière de manquer de courage politique. Je vais réaffirmer certaines choses :

- L'étude d'optimisation du scénario 1 n'a pas été menée pour moi en profondeur, la mission ayant été très vite été réorientée vers la mise en lumière du scénario 2
- Le scénario 2, présenté en réunion la semaine dernière comme une harmonisation sur le territoire est à l'opposé de qui est pratiqué sur l'ex « Cœur Lauragais » notamment sur les moyens de collecte
- L'objectif affiché de rationalité et d'optimisation ne passe pas forcément par la robotisation mais bien par la redéfinition des points de collecte dans leur composition et leur implantation
- L'objectif de performance ne sera atteint, avec ou sans robotisation, que par la qualité de la communication indispensable à la réalisation des objectifs fixés
- Il nous a été présenté comme impossible d'atteindre les objectifs de performance du tri avec un scénario 1 optimisé et que seul le scénario 2 le permettrait : je m'inquiète pour la très grande majorité des collectivités, syndicats et entreprises privées qui collectent aujourd'hui en non robotisé
- Pour finir, et ce n'est pas par manque de courage politique, je pense qu'un tel projet mérite une étude plus approfondie du scénario 1 (objet initial de la mission d'optimisation) avec une prospective financière comparative sur plusieurs années des scénarii 1 et 2
- Je pense aussi qu'une telle décision pourrait être prise de façon plus éclairée par les futurs membres de la communauté de communes qui en assumeront la pleine charge

Je tiens enfin à remercier les services de la communauté de communes qui ont travaillé sur ce dossier et ont remplis les missions qui leur ont été fixées

Pourtant conscient des enjeux économiques et environnementaux et comme pleinement assumé la semaine dernière, je voterai par manque de visibilité et non par immobilisme pour un report de cette décision.

Merci pour votre écoute.

Réponse de Monsieur Christian PORTET

L'étude du scénario 1 n'a pas été assez approfondie, tu analyses le scénario 1 ainsi que d'autres élu(e)s, sous l'angle du changement qui va être opéré sur le secteur de l'ex Cap Lauragais.

Aujourd'hui le scénario 1 à 15 ans d'existence sur l'ex CoLaurSud. Malgré, les efforts que nous ayons pu faire, les actions de l'ambassadrice de tri, les actions menées dans les écoles, malgré toutes ces actions nous arrivons péniblement à une performance de tri. En ce sens le taux est à 14.4 %. J'ai tendance à croire en toute honnêteté que ce qui vient d'être présenté suffit pour clarifier la situation entre le choix du scénario 1 et 2. Un approfondissement, n'apportera pas d'éléments complémentaires

Réponse de Monsieur Jérôme CANDEIL

Ce n'est pas le mécanisme de collecte robotisé, qui va faire augmenter les performances. Ce qui permet la performance c'est l'emplacement du PAV et la proposition des 4 flux de déchets sur un seul et même point disponible 24h/24 pour les administrés.

Intervention de Madame Laurence KLEIN

Pour répondre à Monsieur MIQUEL, puisque c'est moi, en commission, qui ai parlé de courage politique, dans cette étude les résultats sont indiscutables. Nous sommes sur un véritable progrès par rapport au tri des déchets, environnemental et aujourd'hui on se doit de mieux faire. Nous sommes en urgence climatique et c'est en ce sens que j'ai parlé de courage politique. Evidemment il y aura des mécontentements mais il y aura aussi beaucoup de contentement. Je veux croire qu'il y a beaucoup d'administrés pour la défense de l'environnement. On doit y aller que ce soit au niveau politique ou individuel. Bien sûr, il y a encore des gens qui ne trient pas, qui ne sont pas prêt effectivement à emmener leurs déchets sur des points de collecte, mais il y en a aussi beaucoup, qui sont prêts à faire un pas vers l'environnement et la défense de la protection de l'environnement d'où aussi l'importance de la communication, et je crois véritablement que les gens nous suivront là-dedans.

Intervention de Monsieur Michel DUTECH

Les personnes isolées qui sont loin des ramassages, soit sont des personnes dépendantes et effectivement, il faudra mettre en place par le biais des interventions des aides ménagères aux bénéficiaires lors de leurs passages au domicile un système. Aujourd'hui sur le secteur sud là très grande majorité des gens se déplacent sur les points de regroupement. Nous avons des habitudes qui ne sont pas gênantes.

Intervention de Monsieur Alain DOU

Vous aviez parlé des badges qu'en est-il?

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Les badges c'est une option, la possibilité de verrouiller les bacs et de les ouvrir qu'avec des badges. Pour l'instant nous n'en sommes pas là, cela sera un choix des élu(e)s de mettre ou non en place ce système-là.

Intervention de Monsieur Rémy ZANATTA

Est-il possible de faire un mix du scénario 1 et 2 par rapport à la distance d'une habitation au PAV ? Au SICOVAL ils procèdent ainsi du porte à porte et des points de collectes, puis aussi le système de badge.

Réponse de Monsieur Christian PORTET

Le système mixte n'est pas envisageable, ce dernier engendrerait double frais, du fait de la mise en route des camions actuels puis des nouveaux, des coûts complètement différents que ceux qui ont été présentés ce soir. Le service public 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an, les administrés auront à leur disposition des containers disponibles sur l'ensemble du territoire. Nous ne sommes pas forcement d'accord sur le fait qu'il y ait une certaine distance pour certain, c'est un sujet ce que je peux entendre.

Intervention de Madame Laurence KLEIN

Il faut avoir conscience aussi, que la collecte des déchets a énormément évoluée. Aujourd'hui ça change et c'est bien. On ne peut pas aller contre cela. Pendant des années, les déchets ont été empilés, nous avons une décharge près de chez nous, pour laquelle nous ne savons pas comment la dépolluer. Le changement va de soit

Intervention de Monsieur Jean Clément CASSAN

Ne pourrions-nous pas remplacer le container bio déchets par un container ordures ménagères ce qui permettrait d'avoir non pas un mais deux containers ordures ménagères

Réponse de Monsieur Cédric DARIO

L'aménagement des points de collecte est standardisé

Réponse de Monsieur Jérôme CANDEIL

Pour exemple 1 PAV pour 100 habitants représente un PAV tous les 50m sur la commune de Villefranche, c'est conséquent. En ce sens, si on diminue l'implantation sur les centres bourgs, les PAV pourraient être redistribués sur d'autres zones plus isolées.

Intervention de Monsieur Patrick ROUVILLAIN

Pour les points ou il y a des aménagements, il n'y a pas de place pour stationner. Les voitures s'arrêtent et stationnent, sera-t-il prévu des places de stationnement à côté des PAV ?

Réponse de Monsieur Cédric DARIO

Les choix d'emplacements des PAV appartiennent à la mairie. La problématique appartient aux communes. La mission de l'intercommunalité est de collecter.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le choix du scénario :

- Scénario 1 : privilégier les points de regroupement : 3 votes pour
- Scénario 2 : mise en place d'une collecte robotisée : 49 votes pour
- Scénario 3 : privilégier le porte à porte : 0 vote
- Scénario 4 : report du choix : 14 votes pour
- Abstentions: 3

Le Conseil de Communauté,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à avec 3 abstentions, 17 votes contre et 49 votes pour:

- D'Approuver le choix du scénario 2 : mise en place d'une collecte robotisée.
- D'Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.
- D'Adresser une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

2. Plan de financement prévisionnel concernant le projet innovant de collecte des déchets et demande de subvention DL2019_109

Monsieur le Président rappelle la délibération n°DL2019_011 du 22 janvier 2019 par laquelle, le conseil communautaire l'autorisait à déposer le dossier projet innovant de gestion des déchets dans le cadre du contrat de ruralité 2019.

Conformément à la délibération de principe n°DL2019_108 sur le choix du scénario d'optimisation, Monsieur le Président précise le programme de l'opération et son coût global prévisionnel et précise qu'il convient de solliciter, y compris par le biais de réponse à des appels à projet, le Conseil

Départemental, le Conseil Régional, l'Etat, les fonds européens (LEADER), l'ADEME et les éco organismes comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Démarrage de l'action	Nature des travaux	Montant HT	Financeurs	Montant de subvention demandés	%
2019	Plan de communication	52 000,00 €	ETAT	329 717,19 €	11%
2019	Accompagnemen t en matière de réorganisation du personnel	20 000,00 €	REGION (économie circulaire + appel à projet bio déchets)	899 228,70 €	30%
2020	Mise en place de 230 stations de collecte permettant de trier les 4 déchets +bornes de rupture de charge +bornes à carton+terminais ons rail	1 854 334,00 €	ADEME	149 871,45 €	5%
2020	Acquisition de 3 véhicules de collectes adaptées +1 modules de lavage+1 caisson verre +1 adaptateur préhension+ 2 vébicules de repasse propreté	, in the second	(appel à projet bio- déchets)		
			Département	449 614,35 €	15%
			éco-organismes	100 000,00€	3%
_			Leader	150 000,00 €	5%
			Autofinancement	918 997,31 €	31%
TOTAL		2 997 429,00 €		2 997 429,00 €	100%

Le Conseil de Communauté,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 12 abstentions et 56 votes pour:

- D'Approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- De **Solliciter** L'Etat pour un soutien financier au taux le plus élevé,

- De **Solliciter** La Région Occitanie pour un soutien financier au taux le plus élevé,
- De **Solliciter** l'ADEME pour un soutien financier au taux le plus élevé,
- De **Solliciter** le Département pour un soutien financier au taux le plus élevé,
- De **Solliciter** les Eco-Organismes pour un soutien financier au taux le plus élevé
- D'**Autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.
- D'**Adresser** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.
- 3. Vente de composteurs aux administrés dans le cadre de la réduction des déchets DL2019_110 Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre du projet de réduction des déchets, la communauté de communes propose la vente de composteur avec Biosceau aux administrés de Terres du Lauragais.

Monsieur le Président précise que la vente se fera à prix coutant selon le prix négocié par la Communauté de Communes auprès de prestataires spécialisés.

Au-delà du prix coutant négocié, les administrés intéressés bénéficieront lors de la remise du composteur d'un temps de formation et de conseil pour la mise en place et l'utilisation du matériel.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à réaliser la vente de composteurs aux administrés dans les conditions précitées.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'**Autoriser** la réalisation de la vente de composteurs aux administrés dans les conditions précitées
- D'**Autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.
- D'**Adresser** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fin de la séance

PO Thierry TISSANDIER